

François DUPLAY (ancien président de plusieurs organismes forestiers)
Le Fraisise
517 Route de La Bourlèche
43140 Saint-Victor-Malescours

04.71.61.04.46

07.81.10.79.70

francoisduplay69@yahoo.fr

Le 26 mai 2022

Concerne projet de zone industrielle dans le bois de Bramard

Monsieur le Préfet ,

Au delà de l'**impact paysager** qu'aurait la création d'une zone industrielle à la place d'une partie non négligeable de la forêt de Bramard et de tous les conséquences environnementales et sociales qui vous seraient reprochées , en grande partie à juste titre , je voudrais aussi attirer votre attention sur les points suivants :

- Lors de la modernisation de la ligne à très haute tension , des études d'impacts avaient été menées et avaient clairement mis en avant l'effet désastreux d'une atteinte à cette **forêt de production** emblématique . La traversée de cette foret avait donc été écartée par la préfecture .
Va-ton revenir sur ce qui avait mis en émoi nos concitoyens en 2011 et qu'une véritable concertation avait permis d'apaiser
- La diminution de surface va aussi **concentrer les populations de chevreuils** dans un espace plus réduit avec une **atteinte désastreuse sur les régénérations naturelles** et artificielles . Cela irait à l'encontre des orientations gouvernementales qui visent à une augmentation du couvert boisé à vocation économique en écartant **les coupes rases** tant décriées .

Le Sud de notre département manquerait-il d'autres lieu d'implantation ?

Si , malgré tout , un tel projet devait avoir lieu , une compensation minimum devrait être octroyée aux nombreux sylviculteurs voisins qui serait :

- 1) La prise en charge , pendant au moins 6 années , d'une assurance couvrant les dégâts de tempête qui , inévitablement se produiront à la suite de la déstabilisation de l'ensemble boisé . FRANSYLVA pourra vous donner toutes précisions à ce sujet .
- 2) Une véritable obligation pour les ACCA limitrophes d'augmenter très significativement les prélèvements annuels de cervidés et ce , bien au-delà des contingents actuels décidés avant cette nouvelle situation (Saint Just , Saint Victor , Saint-Didier , mais aussi JONZIEUX .

Je vous prie d'agréer , Monsieur le Préfet , l'assurance de ma considération

- PJ:Étude d'impact de la ligne THT



Les zones agricoles autour de Montroyet (fuseau Sud)

Le **fuseau Sud** traverse des boisements et notamment des sapinières particulièrement productives au Sud et à l'Est de la Séauve-sur-Semène et de Saint-Just-Malmont. La traversée de ces boisements productifs aura pour conséquence :

- un effet de substitution qui réduira la superficie des boisements et pourra fragiliser certaines unités de production ;
- un effet de fragmentation qui perturbera la gestion et l'exploitation future des boisements.

Ces impacts concernent tout particulièrement le bois de Bramard.



La lisière Sud du bois de Bramard

Le **fuseau Nord** et sa variante s'inscrivent dans un territoire au relief plus marqué où dominent les hêtraies-sapinières. L'intérêt sylvicole de ces forêts est moindre.

2.2.2.3 Paysage et patrimoine

Le **fuseau Sud** s'inscrit dans une zone au relief peu marqué traversée par la vallée de la Semène où les boisements étendus (bois de Bramard) ou morcelés (Sud de la Séauve-sur-Semène, Sud et Est de Saint-Just-Malmont) sont généralement nombreux. En dehors des zones boisées, l'occupation des sols est dominée par les prairies avec quelques cultures. Il en résulte un paysage agreste d'échelle petite à moyenne car les forêts fragmentent les vues et le relief ne permet que rarement des vues dominantes.